

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 11^{ème} jour du mois de septembre 2023, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

N° de résolution
ou annotation

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e) :

Madame la conseillère: Sylvie De Blois

Messieurs les conseillers: Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte

Absent : Richard Therrien

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution-Autorisant la participation à la formation du CCU le 16 octobre 2023.
7. Résolution-Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) - négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.
8. Demande de financement pour la fondation des maladies du rein.
9. Résolution-Achat équipement Solotech.
10. Divers.
11. Rapport des élus sur les divers comités.
12. Période de questions.
13. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

23-097
résolution
ou annotation

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023.

23-098

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2023.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

23-099

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois d'août totalisant 803 085.78 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 65 624.35 \$ et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉSOLUTION-AUTORISANT LA PARTICIPATION À LA FORMATION DU CCU LE 16 OCTOBRE 2023.

ATTENDU QUE la loi modifiant la loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions (PL 16).

ATTENDU QUE la loi prévoit que les membres du CCU doivent désormais suivre une formation portant sur leur rôle et leurs responsabilités au sein de leur instance.

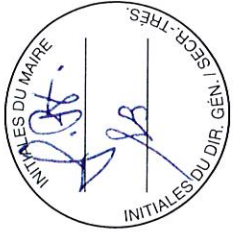
23-100

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la participation à la formation qui se tiendra le 16 octobre 2023.

7. RÉSOLUTION-PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA.

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

N° de résolution
ou annulation

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

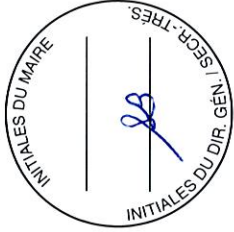
CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

23-101

IL EST PROPOSÉ PAR Marc-Antoine Turcotte, **ET RÉSOLU** PAR Jean-Baptiste Alagnoux à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Kariane Bourassa, Députés de l'Assemblée Nationale du Québec, Caroline Desbiens,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Députés Chambre des communes, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

N° de résolution
ou annotation

8. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA FONDATION DES MALADIES DU REIN.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la demande de financement.

En conséquence sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère), d'accorder un montant de 100 \$ à l'organisme.

23-102

9. RÉSOLUTION - ACHAT ÉQUIPEMENT SOLOTECH.

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la proposition de Solotech, concernant l'acquisition de matériel pour le gymnase.

En conséquence sur une proposition de Sylvie DeBlois, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ère), d'accepter la soumission au montant de 799.28 \$ la dépense sera affectée au programme PRABAM.

23-103

10. DIVERS.

11. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

12. PERIODE DE QUESTIONS.

13. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 40.

23-104


Sylvie Beaufieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal